

les diocèses, pour publier les indulgences, recruter des confrères et recueillir des fonds. Barthélemy de Monthieux, Barthélemy de Brabant et Hugues François, furent expédiés dans les diocèses de Bourges, de Bordeaux, de Vienne, d'Embrun, de Gap, de Sisteron et du Puy. Une remise de 2 sous parisis par affiliation leur était accordée tant pour l'écriture que pour le sceau des lettres qu'ils étaient autorisés à délivrer à chaque adhérent (1). Des commissions spéciales furent en outre données à certaines personnes, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour des circonscriptions déterminées. En peu de temps, le nombre des confrères devint très-considérable. Il y en avait dans presque toutes les anciennes provinces, dans toutes les villes et les villages du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, etc. Dans la seule ville de Lyon, on en comptait, avant la fin du xiv^e siècle, 4178 (2).

Dès que le consulat eut centralisé partie des cotisations des confrères du Saint-Esprit, il fit reprendre et pousser avec activité les travaux du pont de pierre. En 1388, plusieurs arches étaient déjà ajoutées à la suite des anciennes. En 1389, Jacques de Beaujeu, maçon, édifia le premier portail du pont, du côté de l'empire (3). En 1395, on acheva une nouvelle arche. La pierre qu'on y employa fut extraite de la carrière de la ville, sise à Curis (4).

(1) Ibid, série DD.

(2) Ibid., série CC.

(3) Ibid., série CC, carton 384.

(4) La possession de cette carrière fit, le 16 mai 1438, le sujet d'une transaction entre les consuls et Guichard et Jean d'Albon, frè-